

Jeunesse : aides municipales

Différents dispositifs ont été mis en place pour soutenir les jeunes Madeleinois dans de nombreux domaines : emploi, mobilité, culture, sport...

Se faire accompagner par le PIJ

Outre ses missions d'accompagnement, le [Point Information Jeunesse](#) peut vous aider financièrement dans différentes démarches.

Les lauréats de la jeunesse madeleinoise

Afin de valoriser et d'encourager les jeunes à la réussite dans les études, la Ville met en place ce dispositif. Les prochains diplômés du brevet et du baccalauréat qui obtiennent la mention « très bien » seront récompensés par un chèque culture d'une valeur de 50€.

Comment le récupérer ? Rendez-vous au PIJ muni d'un justificatif de domicile et de l'attestation de la mention :

- Lundi et mercredi : 09h-12h / 14h-17h
- Mardi et vendredi : 09h-12h / fermé l'après midi
- Jeudi : fermé le matin / 14h-18h

Le PIJ est fermé du 27 au 31 juillet 2020 inclus.

Dès la publication des résultats, vous pouvez vous connecter sur le site de l'Académie avec votre numéro de matricule (présent sur votre convocation). Si vous l'avez égaré, vous devrez attendre votre relevé de notes.

Le Pass Mobilité

Vous avez entre 18 à 25 ans, vous êtes à la recherche d'un emploi, vos ressources sont insuffisantes...

Et vous avez besoin d'une aide au transport ? La Ville vous accompagne à hauteur de 100€ sous conditions : titre de transport Ilévia, Sncf ou frais de transport type autopartage, covoiturage...

Tremplin Vers l'Emploi

Durant un mois, les jeunes madeleinois accèdent à l'emploi en menant un projet concret et d'intérêt collectif au sein des services municipaux.

Vous avez entre 18 à 25 ans ? Vous n'êtes pas salarié, ni étudiant ? Ce dispositif est fait pour vous... Deux profils de poste sont recherchés :

- Maçonnerie, peinture, menuiserie... (services techniques)
- Entretien des locaux, aide au service de restauration... (service entretien / ATSEM)

Les missions se déroulent d'avril à septembre. Vous pouvez déposer votre candidature sur le [formulaire en ligne](#) ou en envoyant votre CV et lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Tremplin vers l'Emploi - 160, rue du Général de Gaulle 59110 La Madeleine

Décroche ton permis !

Vous avez entre 17 ans^{1/2} et 25 ans, vous avez besoin du permis pour faciliter votre insertion professionnelle et n'avez pas les moyens de le financer ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide de 700€ pour financer votre permis de conduire ! En échange, vous effectuerez une action citoyenne de 40h au sein des services municipaux et/ou d'une association madeleinoise.

Départs autonomes

Vous avez pour projet de voyager, découvrir le monde et aller à la rencontre d'autres cultures ? La Madeleine vous accompagne à hauteur de 200€ (chèques vacances ANCV), sous certaines conditions :

- Avoir entre 16 et 25 ans
- Avoir un projet de départ autonome pour les vacances d'été
- Justifier de ressources insuffisantes pour financer ce projet
- Vous engager dans une action citoyenne de 15 heures

Le Forum de l'alternance

Avec la présence de nombreux centres de formations et entreprises, ce forum dédié à l'alternance se tient chaque année au mois d'avril. Il permet aux jeunes madeleinois de décrocher un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en alternance.

Génération #HDF

Gratuite et réservée aux lycéens et apprentis des Hauts-de-France, la carte [Génération #HDF](#) permet d'acquérir une aide pour l'achat des manuels scolaires et professionnels :

- Lycées des filières générale, technologique et professionnelles : 100 € la première année et 55 € les années suivantes
- Apprentis qui démarrent une formation : 200€ la première année de contrat (primo-entrant)
- Des bons plans pour les 15/25 ans des Hauts-de-France

[Point Information Jeunesse](#)

12 rue du Moulin
59110 La Madeleine
France

[03 28 52 66 90](tel:0328526690)
[06 77 82 82 15](tel:0677828215)

Lundi, mercredi : 9h-12h | 14h-17h Mardi, vendredi : 9h-12h Jeudi : 14h-18h

informationjeunesse@ville-lamadeleine.fr

PORTAIL EMPLOI

Inscrivez-vous dès maintenant sur le [Portail emploi de la Ville](#) :

Créez votre CV par compétences et/ou aptitudes

Envoyez-le directement dans les boîtes mails des recruteurs

Ce portail est gratuit et vous permet de postuler autrement !